

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C. J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE. — Avis. — ACTES OFFICIELS : Nomination de commissaires d'écoles et érection de municipalités scolaires. — Quatre-vingt-dix-neuvième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval. — Rapport de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1889-90, (suite). — Pédagogie. — Article de fonds. — La visite de l'inspecteur. — PARTIE PRATIQUE : I, Exercices de grammaire. — II, Dictée. — La poule et ses poussins. — III, Dictée. — La peur du ridien e. — Fable expliquée. — Le coq et le renard. — Poésie. — L'oiseau qui parle. — Arithmétique. — Problème. — Algèbre. — Toisé. — Petite revue.

AVIS

L'abonnement de \$1 à l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, pour l'année 1891 est payable d'avance à J.-B. Cloutier, 148, rue St-Olivier, Québec. Toute lettre contenant de l'argent doit être enregistrée. Nous prions MM. les secrétaires-trésoriers de Manitoba, et ceux de Chicoutimi et du Lac St-Jean de vouloir bien retenir l'abonnement sur le salaire des institutrices qui reçoivent notre journal et de nous l'envoyer.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 23 janvier courant (1891), de nommer M. Ezéar Beaulieu, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Edmond du Lac au Saumon, comté de Matane, en remplacement du Révd. C. Th. Côté, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 23 janvier courant (1891), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Etienne de New-Carlisle," dans le comté de Bonaventure, la paroisse de ce nom, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du neuf avril 1889.

Cette érection ne devant avoir d'effet que pour les catholiques seulement, conformément aux dispositions de l'article I du chap. 28, de 53 Vict., et ne deviendra en force que le premier de juillet prochain (1891).

No 2500.90

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité de "Forsyth" (Saint-Evariste), comté de Beauco, les dix

premiers lots sud-est des rangs 10, 11, 12, 13 et 14 du canton d'Adstock, et les annexer à la municipalité scolaire "d'Adstock," dans le même comté.

Quatre-vingt-dix-neuvième conférence pédagogique tenue à l'école normale Laval, le 31 janvier 1891

PRÉSENTS : M. l'abbé Caron, assistant Principal; M. J. Ahern, vice-président; MM. J. Prémont, P. Ruel, R. Lippens, inspecteurs d'écoles; MM. F.-X. Toussaint, N. Lacasse, J.-B. Cloutier, J. Létourneau, C. Lefebvre, D. Frève, C. J. Magnan, C. Robitaille, Et. Dutil, Th. Fournier, F.-X. Guay, A. Guay, Z. Dubeau, W. Farrier, J. M. Déchène, A. Jacques, H. Tremblay, J. Donaldson, J. S. Aubé, A. Savard, P. Provençal, F. Fleury, John Tremblay; MM. les abbés Lavoie et Blais, ecclésiastiques, et MM. les élèves-maitres de l'école normale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conférences d'instituteurs

On passe ensuite à la question des *conférences d'instituteurs*.

M. C. J. Magnan fait la motion suivante : Un comité composé de MM. F.-X. Toussaint, J.-B. Cloutier, J. Ahern et de moi-même ayant été formé à la dernière réunion pour aviser aux moyens à prendre afin d'augmenter le nombre d'instituteurs qui assistent aux assises pédagogiques, je propose, secondé par M. l'inspecteur Prémont, que le comité et l'association adoptent, ou amendent s'il y a lieu, les résolutions suivantes :

1o. L'importance des conférences étant en raison du nombre des membres qui y prennent part, l'association fait un chaleureux appel aux dignitaires dans la hiérarchie scolaire, à MM. les inspecteurs d'écoles, qui doivent donner l'exemple à leurs subordon-

nés, à MM. les professeurs de l'école normale et à MM. les instituteurs de la circonscription, les priant d'assister régulièrement aux réunions pédagogiques, de préparer des études et de les communiquer à l'association, en un mot d'aider au progrès de l'éducation et de l'instruction en notre province;

2o. Le gouvernement provincial ayant reconnu le principe de défrayer les dépenses de voyage des instituteurs qui se rendent aux conférences, par l'entremise de l'ancien secrétaire provincial, l'honorable M. C. A. E. Gagnon, le comité et l'association sont d'avis qu'une requête pressante devrait être immédiatement adressée à l'honorable M. G. Ouinnet, Surintendant de l'Instruction publique, le priant de soumettre à la prochaine réunion du comité catholique de l'Instruction publique le projet déjà élaboré à une conférence antérieure, à savoir : qu'une somme de \$200 devrait être mise annuellement à la disposition de chacun des Principaux des écoles normales Laval et Jacques-Cartier; que ces sommes seraient employées à payer les frais de voyage des instituteurs qui assisteraient aux réunions pédagogiques; s'il restait de l'argent en caisse une fois les dépenses payées à même ces deux sommes de \$200 chacune, cette balance pourrait servir à l'achat de livres pédagogiques pour l'usage des membres de l'association ou à récompenser les vainqueurs de *concours pédagogiques*, ce qui pourrait être facilement établi;

3o. L'association soumet respectueusement à MM. les inspecteurs d'écoles d'établir un système de promotion parmi les instituteurs de leur district respectif, système qui pourrait être basé sur le mérite des études lues aux conférences par les titulaires et sur les résultats pratiques obtenus dans les écoles des conférenciers; par ce moyen les réunions pédagogiques acquerraient une grande im-

portance et nous verrions tous les membres du corps enseignant se livrer à une lutte noble et salubre ;

40. Que copie de ces résolutions soit adressée à l'honorable Surintendant en même temps que la requête ci-dessus mentionnée ;

50. Qu'un comité composé de MM. F.-X. Toussaint, J.-B. Cloutier, J. Abern, du moteur et du second, soit nommé afin de préparer la dite requête.— Adoptées sans amendement.

L'auteur des résolutions dit que la bonne volonté des instituteurs, le secours pécuniaire que le gouvernement accordera probablement de suite lorsque le comité catholique l'aura recommandé et le compte sérieux que MM. les inspecteurs d'école tiendront des études de leurs subordonnés, assureront pour toujours le succès des réunions pédagogiques. Mais le point principal à gagner, c'est de faire aider le pauvre maître, qui gagne à peine pour vivre, à se rendre aux conférences.

M. l'inspecteur Prémont appuie avec plaisir les résolutions de M. Magnan. Il est d'avis que nos conférences devraient durer plus longtemps qu'une demi-journée, deux séances au moins, une le matin et une le soir. De cette manière on pourrait traiter un plus grand nombre de sujets et ce mode permettrait aux jeunes instituteurs d'exposer, après leurs aînés, le fruit des études qu'ils auraient faites chez eux.

M. C. Lefèvre dit quelques mots sur le fonctionnement des conférences en France et en Belgique. Dans ces pays tous les instituteurs sont tenus d'assister aux assises pédagogiques et tout le monde se fait un plaisir d'y prendre part. Il faut dire que l'Etat vient en aide à la classe enseignante.

M. Toussaint est d'opinion que les conférences n'auront plein succès que le jour où

la carrière de l'enseignement sera ouverte sérieusement aux instituteurs. Augmentons le nombre de ces derniers si nous voulons que les séances soient fréquentées. Tant que l'on paiera 100, 150 et \$200 pour tenir une école importante, les hommes capables de rendre service au pays fuiront l'enseignement.

Hygiène

M. J.-B. Cloutier donne une intéressante causerie sur l'hygiène : importance de construire les maisons d'école d'après un plan raisonné ; la nécessité d'initier les enfants aux connaissances de cette branche de première importance, connaissances qui préviendront les maladies contagieuses et les infirmités ; puis une intéressante dissertation sur la digestion.

M. Lacasse corrobore entièrement les idées émises par le rédacteur en chef de *l'Enseignement primaire*. (*)

M. A. Savard parle sur le même sujet. Il insiste sur la nécessité de reconstruire les maisons d'écoles basses, étroites, dépourvues de tout système de ventilation et de les remplacer par des classes vastes, chaudes, bien éclairées et bien aérées. Dans des salles défectueuses, comme le sont les trois cinquièmes des maisons d'écoles de la province, maîtres et élèves perdent leur santé et leur courage.

M. C. Lefèvre cite un document sur la condition des écoles en France au point de vue de l'hygiène. Depuis quinze ou vingt ans une réforme complète a été opérée dans ce domaine important de l'enseignement. Toute école qui n'offre pas les conditions voulues est rasée et reconstruite moitié au frais de l'Etat, moitié au frais de la commune.

(*) M. Cloutier recommande le *Journal d'Hygiène* de Montréal, publié par le Dr Desroches.

La tenue des livres

M. N. Lacasse cause quelques instants sur ce sujet et rappelle que cette branche a été traitée pour la première fois à l'école normale en 1864, dans une conférence. La tenue des livres est l'art de tenir ses comptes. Tout le monde a besoin de mettre de l'ordre dans ses affaires ; de là l'utilité d'initier les enfants à la pratique de la tenue des livres, dès l'école primaire. Le conférencier parle de la tenue des livres en partie simple et en partie double, mais il convient que dans les écoles élémentaires, la seule tenue des livres à enseigner, s'est celle qui se résume à un seul registre, une seule page pour chaque compte, en un mot celle qui devra servir dans la famille du cultivateur ou de l'ouvrier. La calligraphie est sœur de la tenue des livres, par conséquent il faut veiller avec soin à l'enseignement de cette branche. M. Lacasse parle des deux formes de tenue des livres : *forme anglaise* et *forme française* ; suivant lui la forme anglaise est beaucoup plus pratique, parce qu'elle est plus simple et plus courte.

M. Lefèvre concourt dans les remarques de M. Lacasse, quant à l'importance d'enseigner la tenue des livres à l'école primaire ; mais il faut présenter cet enseignement sous un jour facile et attrayant, de telle sorte que les enfants de la campagne ou les fils d'ouvriers puissent tenir un compte exact de leurs petites affaires une fois sortis de l'école. Si l'on complique cet enseignement à l'école élémentaire, si l'on fait accroire aux écoliers qu'il faut absolument trois ou quatre registres pour tenir ses comptes, quand ils seront devenus hommes, ils ne voudront jamais s'astreindre à un travail aussi long et aussi difficile. Donc, à l'école primaire, ce n'est pas la tenue des livres qu'il faut enseigner, mais la tenue des comptes. Pour cela un seul livre ou cahier, une seule page :

Voici un exemple :

JANVIER 1891

Dates	Avoir		Dépenses		Espoir		Dettes	
	\$	ct	\$	ct	\$	ct	\$	ct
2 En mains (ou en poche.....)	75							
3 Reçu salaire.....	80							
5 Acheté de Jean-Baptiste ½ corde d'érable...			2	50				
6 Acheté 5 vgs de drap, chez Paul								10
15 Payé à Paul pour drap acheté le 6			5					
" Reste dû sur le drap acheté de Paul.....								5
17 Mis en Banque..			50		50			
18 Payé à Paul pour drap acheté le 6			5					
20 Vendu 10 minots de blé.....	11							
30 Retiré de la Banque.....	25							
" Reste en Banque					25			
Résultat du mois	191	00	62	50	25			
	62	50						
Il reste donc en mains.....	129	50						

On peut remplacer le mot *avoir* au haut de la première colonne par *recettes* et le mot *espoir* par *dû* ; le mot *espoir* est cependant bien trouvé, car on n'est jamais certain de recevoir ce qui nous est dû.

—Un assistant : mais que ferez-vous de votre *espoir* si vous venez à perdre des sommes qui vous sont dues ?

—M. Cloutier : hé bien ! nous ajouterons une nouvelle colonne qui pourrait s'appeler la colonne du *désespoir*. Et tout le monde de rire.

Le signe — placé avant le montant placé dans la colonne intitulée : *dettes*, veut dire que la dette est éteinte ; si elle n'est pas entièrement éteinte, il n'y a qu'à en inscrire la balance vis-à-vis le titre : *Reste dû*. Le signe + se place avant les montants qui se trouvent dans la colonne intitulée : *espoir*,

quand nous retirons une somme de la banque ou d'un débiteur, et si la somme n'est pas entièrement retirée, l'on inscrit la différence, avec date, vis-à-vis du titre *Reste dû*.

Une méthode de lecture moderne

M. Ahern, à la demande de M. le Principal de l'école normale Laval, présente aux membres de la conférence une série de tableaux de lecture, de langue anglaise, faits chez J. A. Sadlier de Montréal. Ces tableaux sont magnifiquement illustrés, grands et imprimés en gros caractères. Au bas de chaque tableau se trouve une phrase de la leçon en manuscrit ; de sorte que l'enseignement de la lecture et de l'écriture marche de pair. Cette méthode est recommandable sous tous les rapports. Il serait à désirer qu'une série de tableaux français illustrés fussent mis dans le commerce.

L'ordre du jour non épuisé

Midi sonne et les sujets suivants restent à discuter : *Trop d'institutrices, pas assez d'instituteurs*, C. J. Magnan ; *Les devoirs d'invention*, B. Lippens ; *Le monument Champlain et le centin de la jeunesse*, C. J. Magnan ; *Les calculs qui se rapportent à la tenue des livres*, N. Tremblay ; *Est-il désirable pour les Canadiens-français de se rendre à la demande des instituteurs protestants de cette province qui veulent qu'une histoire du Canada commune à toutes les croyances et à toutes les nationalités soit écrite ?*

Il est entendu qu'à la prochaine séance l'ordre du jour sera épuisé avant de passer à d'autres sujets.

La séance est ajournée au dernier samedi de mai prochain, le 30, à 9½ précises du matin.

C. J. MAGNAN,
Secrétaire.

Rapport de l'Hon. Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1889-90

(Suite)

Sur les trente-sept membres dont se compose le corps des inspecteurs, trois seulement manquèrent à l'appel, pour des raisons indépendantes de leur volonté. Pendant ce congrès, où l'accord le plus parfait n'a jamais cessé de régner, les questions les plus importantes au point de vue de notre système d'enseignement en général et de l'inspection de nos écoles en particulier furent traitées avec beaucoup de talent par la plupart des membres qui en faisaient partie.

Voici les questions qui ont été traitées suivant l'ordre du jour qui suit :

1. Introduction. — Adresse du Surintendant.
2. Lectures de lettres et de communications.
3. Considérations relatives à l'inspection des écoles :
 - a. Etendue des districts d'inspection.
 - b. Nombre d'écoles et institutions scolaires et leur inspection.
 - c. Traitements et modes de paiement.
 - d. Frais de voyages.
 - e. Résidence des inspecteurs.
 - f. Règlements concernant l'inspection des écoles.
 - g. Statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles et les commissions scolaires.
4. Bureaux d'examineurs : — Leur nombre, leur organisation, les programmes d'examen actuels, l'âge des candidats etc.
5. Instituteurs et institutrices : — Enseignement professionnel, conférences pédagogiques, traitements.

6. Ecoles : — Des maisons d'école, du mobilier et des emplacements ; des causes qui retardent les progrès des élèves et des moyens d'améliorer les écoles en général.

7. Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

8. Modifications à apporter aux lois scolaires.

Les résolutions suivantes furent adoptées au cours de la discussion fournie par ces différents sujets :

Après avoir débattu la question relative à *l'étendue et au nombre d'écoles que devrait avoir chaque district d'inspection*, sur laquelle MM. Lippens, Fontaine, McGregor, Stenson, Beaulieu, Vien, Demers, Belcourt, McGown, Savard, Bégin, Dupuis, Tremblay (de Charlevoix), Brault et Hubbard font connaître leurs vues, il est résolu, sur proposition de M. Stenson, appuyé par M. McGregor :

“ Que, dans le but de faire connaître aux comités du Conseil de l'Instruction publique l'étendue des divers districts, chacun des inspecteurs devra compter la distance réelle et indispensable parcourue par lui pour faire la visite de ses écoles et transmettre ce renseignement, aussitôt que possible, au département de l'Instruction publique.”

M. Stenson, appuyé par M. Ruel, propose et il est résolu :

“ Que les comités du Conseil de l'Instruction publique soient priés de faire faire la redistribution des districts d'inspection, de manière que chaque inspecteur puisse faire deux visites par année à chaque école de son district.”

Les articles relatifs *aux traitements et au mode de paiement des inspecteurs d'écoles* ayant été traités et discutés à différents

points de vue par MM. Vien, Lippens, Stenson, Rexford, Taylor, Beaulieu, Bégin, Demers, Hubbard, McGregor, Tremblay (de Charlevoix), il est proposé par M. McGregor, appuyé par le révérend M. E.-M. Taylor, et résolu.

“ Que les traitements actuels des inspecteurs d'écoles soient augmenté annuellement de \$50.00, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la somme de \$1,200.00 par année, et qu'il leur soit accordé, de plus, \$2.50 par jour pour leurs dépenses de voyages, lorsqu'ils visiteront deux ou plus de deux écoles ou départements d'école, et \$1.25 par jour, lorsqu'ils ne visiteront qu'une seule école.”

La question de la *résidence des inspecteurs* dans leurs districts d'inspection ayant été discutée par le révérend M. Taylor, MM. Thompson, Dupuis, Stenson, Lévesque, Ruel, Lippens et Vien, il est unanimement résolu, sur proposition du révérend M. Taylor, appuyé par M. Hubbard :

“ Que le congrès recommande respectueusement que chaque inspecteur réside dans les limites de son district d'inspection, à moins qu'il ne reçoive du département de l'Instruction publique la permission spéciale de résider ailleurs.”

Le congrès procède à l'examen des *règlements concernant l'inspection des écoles*. Ces règlements sont discutés article par article et approuvés après quelques remarques de la part des révérends MM. Rexford et Taylor, et de MM. Beaulieu, Dupuis, Roy, Stenson, Demers, Nantel, Hubbard, Lippens, McGregor, Grondin et Belcourt.

M. Lippens propose alors, appuyé par M. Dupuis :

“ Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit respectueusement prié de rescinder le règlement qu

“ défend aux inspecteurs de visiter les écoles, si ce n'est six semaines après la rentrée des élèves.”

Il est aussi proposé par M. Lippens, appuyé par M. Nantel, et résolu :

“ Que le gouvernement soit prié d'ouvrir un concours pour la rédaction d'un traité d'agriculture et d'horticulture, destiné spécialement aux écoles élémentaires et aux écoles modèles de la province, approprié aux besoins du pays.”

Le congrès s'occupe ensuite des *statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles et les commissions scolaires*.

MM. Rexford, Taylor, Hubbard, McGregor, McGown, Stenson, Demers, Dupuis, Vien, Nantel, Belcourt, Lippens, Beaulieu, Bégin, Fontaine, Grondin, Prémont et Lefebvre parlent sur la question. La réunion approuve d'une manière générale les blancs de rapports, formules, tableaux, etc., préparés par le département de l'Instruction publique, tout en suggérant qu'à l'avenir les bulletins d'inspection soient disposés de manière à correspondre aussi exactement que possible avec le grand tableau statistique, et M. Hubbard propose, appuyé par le révérend M. Taylor :

“ Que les membres de cette réunion prient respectueusement le département de l'Instruction publique de faire préparer pour l'usage des inspecteurs d'écoles, un registre ou cahier réglé d'une manière spéciale et avec des entêtes imprimées, pour l'enregistrement des notes qu'il doivent recueillir lors de leurs visites aux écoles et dont ils se serviront pour la préparation de leurs grands tableaux statistiques annuels.”

Après la discussion de l'ordre du jour : *Bureau d'examineurs, leur nombre, leur organisation, les programmes d'examen*

actuel, l'âge des candidats, etc., par MM. Rexford, Stenson, Tremblay (de Charlevoix), Nantel, Fontaine, Bégin, Ruel, Belcourt, Tétréault et Dupuis, il est résolu, sur proposition de M. Ruel, appuyé par M. Tétréault :

“ Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit respectueusement prié d'adopter un règlement par lequel l'inspecteur d'écoles sera *ipso facto* membre du bureau d'examineurs qui se trouve dans les limites de son district d'inspection, avec tous les pouvoirs des autres membres.”

Le congrès se prononce alors en faveur de la loi qui fixe à dix-huit ans l'âge des candidats qui se présentent pour subir l'examen devant un bureau d'examineurs.

Puis, sur proposition de M. Nantel, appuyé par M. Vien, il est aussi résolu :

“ Que le congrès des inspecteurs est unanime à reconnaître l'utilité de la création d'un bureau central pour la préparation des examens des aspirants aux brevets d'instituteurs.”

Après avoir lu un travail très élaboré, sur le sujet : *Instituteur : Enseignement professionnel, conférence pédagogiques, traitements, etc.*, M. l'inspecteur Stenson propose, appuyé par MM. Tanguay et Magrath

“ Que les inspecteurs de la province de Québec sont convaincus qu'il est nécessaire d'établir des cours de pédagogie pour l'Instruction des instituteurs et des instituteurs qui n'ont pas été gradués à une école normale.”

Cette résolution est adoptée unanimement.

MM. Bégin, Beaulieu, Fontaine, Vien, Lippens, Demers et le révérend M. Rexford discutent la question des *traitements*, et il est résolu unanimement, sur proposition de M. Demers appuyé par M. Lippens :

“ Que le gouvernement soit respectueusement prié d'augmenter la subvention aux écoles publiques, et que cette augmentation soit payable directement aux titulaires des diverses écoles, proportionnellement au degré de leurs brevets et aux résultats obtenus, suivant les rapports des inspecteurs.”

(à suivre)

PEDAGOGIE

LA VISITE DE L'INSPECTEUR

La visite de l'inspecteur est toujours un événement qui fait époque dans une école. On en parle longtemps d'avance et longtemps après. Celui ou celle qu'elle intéresse le plus, c'est l'instituteur ou l'institutrice. Car bien souvent son sort dépend du jugement que ce fonctionnaire portera sur son compte

Généralement les inspecteurs sont bien disposés envers les titulaires des écoles. Ils ont tous enseigné eux-mêmes et connaissent par expérience toutes les misères, toutes les tracasseries, tous les déboires qui se rencontrent dans l'enseignement. Ils sont portés à agir avec indulgence envers ceux qui remplissent une charge ingrate qu'ils ont eux-même occupée autrefois.

Néanmoins, malgré toute leur sympathie pour les maîtres et maîtresses, qui rendent de si grands services et qui sont si mal payés, qui vivent dans un état voisin de la misère, dont toutes les joies et les plaisirs consistent dans la satisfaction du devoir accompli, ils ont une mission officielle à remplir, devant laquelle tout sentiment du cœur doit faire place à la raison. Quelles que soient les qualités personnelles de l'instituteur, s'il est impropre à remplir la charge qu'il occupe, l'inspecteur doit signaler la

chose aux autorités, mais il doit le faire avec délicatesse et ménagement, de manière à ne pas ôter à celui qu'il croit inapte à remplir ses fonctions le moyen de gagner sa vie. D'ailleurs, il peut arriver qu'un maître ne réussisse pas dans une paroisse et qu'il puisse faire faire de grands progrès dans une autre ; cela dépend des gens et des circonstances. Dans ce cas, l'inspecteur devra donc agir avec le plus grand ménagement. Il tâchera de persuader au titulaire qu'il juge incapable d'occuper le poste dont il est chargé qu'il ferait mieux de chercher une autre place, lui faire sentir délicatement les défauts qu'il remarque dans son enseignement, lui conseiller même de choisir une autre carrière, s'il est convaincu qu'il n'a pas les aptitudes nécessaires pour devenir un bon instituteur. Bien souvent, ces conseils amicaux seront reçus avec reconnaissance par ceux qui en sont l'objet, d'autres fois, ils soulèveront une tempête de récriminations.

Dans ce cas, l'inspecteur ne doit pas hésiter à faire connaître aux commissaires les raisons pour lesquelles telle institutrice ou tel instituteur doit être déplacé, et les presser de suivre ses conseils sur ce point.

L'instituteur doit rester tout à fait étranger aux influences politiques. Celui qui serait assez imprudent pour se mêler des luttes électorales perdrait par là même tout droit à la sympathie de son inspecteur. Du moment que ce fonctionnaire s'aperçoit qu'un instituteur baisse dans l'opinion des contribuables, c'est son devoir de l'en avertir, et de lui conseiller de changer de place. S'il s'obstine, qu'il l'abandonne à ses propres forces et qu'il dégage sa responsabilité. Voilà la marche la plus sûre et la plus sage dans ces circonstances.

PARTIE PRATIQUE

I
DICTÉE

FORMATION DU FÉMININ DANS LES ADJECTIFS

1° Règle générale.—Remplacer les points par l'adjectif au féminin.

Un gain sûr ; une affaire... (*sûre*).—Un enfant chéri ; une fille... (*chérie*).—Un témoignage suspect ; une opinion... (*suspecte*).—Un regard imposant ; une démarche...—Un morceau délicat ; une attention...—Un bonheur parfait ; une vertu...—Un animal lent et pesant ; une démarche...et...—Un pays désert ; une contrée...

2° Adjectifs en EI, EIL, EN, ON, ET.—Remplacer les points par l'adjectif au féminin.

Un tigre cruel ; une lionne... (*cruelle*).—Un raisin vermeil ; une pêche... (*vermeille*).—Un usage ancien ; une tradition... (*ancienne*).—Un chapeau violet ; une fleur... (*violette*).—Un enfant muet ; une petite fille...—L'amour maternel ; la tendresse...—Un garçon coquet ; une fille...—Un bon gâteau ; une...brioche.—Un pied moyen ; une taille...—Un péché mortel ; une faute...—Un agneau mignon ; une brebis...

3° Les adjectifs BAS, GRAS, GROS, LAS, ÉPAIS, GENTIL, NUL, SOT, VIEILLOT, PAYSAN, font au féminin : BASSE, GRASSE, GROSSE, LASSE, ÉPAISSE, GENTILLE, MOLLE, SOTTE, VIEILLOTTE, PAYSANNE.

Remplacer les points par l'adjectif au féminin ou au masculin :

Un toit bas ; une porte ..—Une vache grasse ; un hœuf...—Un gros livre ; une...poire. Un homme las ; une femme...—Un gentil oiseau ; une fauvette...—Une réponse nulle ; un devoir...—Une réflexion sottre ; un enfant...—Un habit paysan ; une démarche...

II

DICTÉE

LA POULE ET SES POUSSINS

Cette mère qui a montré tant d'ardeur pour couvrir, qui a couvé avec tant d'assiduité, qui a soigné avec tant d'intérêt des embryons (1) qui n'existaient pas encore pour elle, ne se refroidit pas lorsque ses poussins sont éclos : son attachement, fortifié par la vue de ses petits êtres qui lui doivent la naissance, s'accroît encore tous les jours par les nouveaux soins qu'exige leur faiblesse. Sans cesse occupée d'eux, elle ne cherche de la nourriture que pour eux ; si elle n'en trouve point, elle gratte la terre avec ses ongles pour lui arracher les aliments qu'elle recèle (2) dans son sein, et elle s'en prive en leur faveur ; elle les rappelle lorsqu'ils s'égarerent, les met sous ses ailes à l'abri des intempéries (3) et les couve une seconde fois. Elle se livre à ces tendres soins avec tant d'ardeur et de souci, que sa constitution (4) en est sensiblement altérée (5), et qu'il est facile de distinguer de toute autre poule une mère qui mène ses petits, soit à ses plumées hérissées et à ses ailes trainantes, soit au son enroué de sa voix et à ses différentes inflexions (6) toutes expressives, et ayant une forte empreinte de sollicitude et d'affection maternelle.

GUENEAU DE MONTBEILLARD (7).

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

(1) *Embryon*. Germe. Se dit au fig. de quelque chose qui est à l'état naissant.

(2) *Receler* (re... et *celer*, dérober aux yeux). Cacher en enfermer. En jurisprudence, garder et cacher une chose volée par une autre.

(3) *Intempérie*. Manque de bonne température, trouble dans l'air, dans les saisons.

(4) *Constitution*. Constitution a ici le sens de l'état général de l'organisation d'un être, d'où résultent sa force, sa santé, sa vigueur.

(5) *Altérer*. Changer l'état d'une chose (en l'hys.) ; généralement ce mot a le sens de changer une chose de bien en mal.

(6) *Inflexion*. En parlant de la voix, changement de ton, d'accent, soit en chantant, soit en parlant.

(7) *Gueneau de Montbeillard*. Naturaliste français, collaborateur de Buffon, pour la partie des oiseaux (1620-1785).

EXPLICATIONS GRAMMATICALES

GRAMMAIRE PROPREMENT DITE. — *Quelle recèle*. Dans les verbes qui ont un *e* fermé à l'avant-dernière syllabe, l'*e* fermé se change en *e* ouvert devant une syllabe muette. *Je recèle, je recèlerai, je recèlerais. Je repète, je repèterai, je repèterais.* — Il est facile de distinguer de *toute autre poule* une mère qui mène ses petits. *Toute autre poule* signifie ici toute poule, une poule quelconque autre que celle dont on parle ; l'auteur ne veut pas dire une poule entièrement différente ; voilà pourquoi toute prend l'accord.

FAMILLES DE MOTS. — *Inflexion*, fléchir, fléchissement, fléchisseur, flexible, flexibilité, flexueux, génuflexion, réflexion, réfléchir, réflecteur, réfléchible, réfléchibilité, inflexible, réflexe, qui se fait par réflexion, ou par une sorte de contre-coup, sans que l'on en ait conscience, *effet réflexe*.

FORMATION DES MOTS. — *Accroître*. *Ac* vient du préfixe *ac* qui marque la *tendance*, la *direction* et parfois l'*augmentation*. *Ad* devient *ac*, *af*, *ay*, *al*, *an*, *ap*, *ar*, *as*, *at* devant les mots commençant par une de ces consonnes : EXEMPLE : *accoster, affiner, aggraver, allonger, appesantir, arriver, assou-*

plir, attirer. On dit que le *d* s'*assimile*, c'est-à-dire devient semblable (1).

HOMONYMES. — *Sein*. Partie du corps de l'homme, depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac. *Sain*. De bonne constitution. *Saint*. Qui est souverainement parfait. *Seing* signature. *Cinq*. — *Voix, voie, voit*.

EXERCICES

1. Faire l'analyse logique de la première phrase de la dictée. — 2. Trouver les contraires des mots suivants : *accroître, faiblesse, receler, ardeur* et les employer dans des phrases. — 3. Trouver les mots de la même famille que *inflexion* et indiquer le rapport de sens de ces mots. — 4. Trouver dix mots ayant pour préfixes *ad, ac, af, ag, etc.*, ayant le sens de *tendance, de direction* ou d'*augmentation* et les employer dans des phrases. — 5. Employer dans des phrases *sein, voix* et leurs homonymes. — 6. Dites en quoi consiste le morceau.

III

DICTÉE

LA FLEUR DU RIDICULE

Un brave garçon, que j'ai entrevu autrefois, était tourmenté du désir d'être utile. C'est une *monomanie*, disaient ses camarades. C'est plus fort que moi, répondait-il un peu honteux. Tous les oiseaux avaient droit à son pain, tous les chiens à ses caresses, tous les pauvres à ses aumônes. Telle était sa bienveillance qu'il eût, comme certain personnage *legendaire*, étendu son parapluie sur un canard pendant une averse. Aussi, ne lui épargnait-on ni les *sarcasmes*, ni les *banalités* qui se débitent en pareille occasion : Tu es trop *bonne pâte*, tu te laisseras manger la laine sur le dos : tu ne vois donc pas qu'on t'*exploite* ; rappelle-toi ce

(1) Rocherolles, *Grammaire, Cours supérieur*.

mot de Chamfort : " Il faut être enclume ou marteau, dans ce monde. il faut que le cœur se brise ou se bronze." Il écoutait et baisait la tête. Ses instincts se révoltaient, il s'obstinait à vivre selon son cœur. Un mot, un seul, laissa trace dans son âme : " Tu es ridicule."

Être ridicule ! que peut-on concevoir de plus épouvantable ?

Faire pleurer les autres, c'est pénible assurément ; mais faire rire de soi, c'est horrible — Et le courage de rester lui tout entier lui manqua.

Eh bien, cet épouvantail des grands enfants, cette crainte du jugement et des discours des autres, nous l'appelons respect humain.

Ch. ROZAN, *la Bonté*.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Le ridicule : tout ce qui peut prêter à la risée ; tourner en ridicule ? — une chose *ridicule, risible* ? = *Une monomanie* ; (*mono*, seul, et *manie*) une manie, une préoccupation fixe à laquelle on rapporte, malgré soi, toutes ses actions. = *Légitime* : dont l'existence et les actions sont plus ou moins véridiques, tiennent de la légende. = *Les sarcasmes* : les plaisanteries blessantes, les moqueries amères. = *Des banalités* : de ses choses dites partout et par tout le monde, le plus souvent sans raison ; — *banal, ban* ? = *Se débiter* : débiter pour dire, mais avec un sens péjoratif d'ironie ; — *débiter* des marchandises, du bois ? = *Bonne pâte* : (pâte pour caractère et dispositions morales) une bonne pâte, ironiquement un homme facile, confiant, se laissant aisément duper. = *On l'exploite* : *exploiter* se dit aussi en mauvaise part pour abuser, tirer un parti licite. = *Enclume*, etc. : c'est-à-dire il faut frapper si l'on ne veut être frappé ; avoir le cœur dur si l'on ne veut être blessé et souffrir par

les autres = *S'obstinait à* : s'attachait avec ténacité à vivre... ; — *s'entêter* ?

EXERCICES

Relever et analyser les adjectifs déterminatifs. = Construire, pour chacun des adjectifs démonstratifs et possessifs, une phrase où il sera employé. = Conjugaison des verbes irréguliers en *er* : *aller* et *envoyer*.

L. S.

LE COQ ET LE RENARD

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit et malin (1).
Frère, dit un renard, adouci-sant sa voix,
Nous ne sommes plus en querelle :
Paix générale cette fois.
Je viens te l'annoncer ; descends, que je t'embrasse.
Ne me retarde point, de grâce ;
Je dois faire aujourd'hui vingt postes sans manquer.
Les tiens et toi pouvez vaquer
Sans nulle crainte à vos affaires ;
Nous vous y servirons en frères.
Faites-en les feux (2) dès ce soir ;
Et cependant viens recevoir
Le baiser d'amour fraternelle (3) !
— Ami, reprit le coq, je ne pouvais jamais
Apprendre une plus douce et meilleure nouvelle
Que celle
De cette paix ;
Et ce m'est une double joie
De la tenir de toi. Je vois deux lévriers
Qui, je m'assure, sont courriers
Que pour ce sujet on envoie :
Ils vont vite, et seront dans un moment à nous.
Je descends : nous pourrons nous entre-baiser tous.
— Adieu, dit le renard ; ma traite est longue à faire :
Nous vous réjouirons du succès de l'affaire
Une autre fois. Le galant aussitôt
Tira ses grègues (4), gagna au haut,
Mal content de son stratagème.
Et notre vieux coq en soi-même
Se mit à rire de sa peur ;
Car c'est double plaisir de tromper le trompeur.

(1) *Malin*, sn. rusé.

(2) C'est-à-dire des feux de joie.

(3) *Amour* est souvent féminin en poésie.

(4) *Grègues*, chausses. *Tira ses grègues*, s'enfuir.

LA MEME FABLE EN PROSE

Un vieux coq, aussi intelligent, aussi habile et aussi adroit que peut l'être un gallinacé, était perché sur la branche d'un grand arbre. Un renard affamé qui l'aperçut de loin, crut qu'il pourrait facilement faire un bon diner de sa chair succulente. Il s'approche de l'arbre, salue respectueusement le roi de la basse-cour, et, d'un ton amical, lui annonce qu'il est porteur d'une grande nouvelle. Tu sais, cher ami, lui dit-il, que ma race a toujours fait à la tienne une guerre cruelle et injuste. Chaque fois que nous l'avons pu nous avons égorgé sans merci tous les coqs, les poules et les poulets que nous avons pu rencontrer. Eh bien ! ces scènes de carnage sont finies. Une paix générale vient d'être conclue entre nous et j'ai été choisi pour venir t'apprendre cette heureuse nouvelle. Désormais, toi et les tiens pouvez vaquer à vos affaires sans aucune crainte. Descends que je t'embrasse et te presse sur mon cœur. Le coq qui connaît la perfidie du renard, et qui voit le piège où il veut le faire tomber, ne bouge pas. Cependant il dissimule et feint de croire les belles protestations d'amitié de son plus grand ennemi.

— Bien cher ami, répondit-il, tu ne pouvais m'apprendre une meilleure nouvelle, et je suis doublement heureux que ce soit toi qui me l'aies apportée. Attends un peu, je vois deux lévriers qui viennent en grande hâte, je ne doute pas qu'ils soient, eux aussi chargés de la même mission que toi. Ils vont si vite que dans quelques secondes ils seront ici. Alors je descendrai et nous pourrons nous réjouir tous ensemble et nous embrasser cordialement.

Le renard, peu désireux de se trouver en pareille compagnie, dit : " Adieu, je suis très pressé, j'ai encore beaucoup de courses à

faire : nous nous réjouirons de la chose une autre fois." Aussitôt il part en courant de toutes ses forces vers la forêt, en regardant souvent derrière lui pour voir s'il n'est pas poursuivi. Il était fort peu satisfait du résultat de son stratagème.

Notre vieux coq riait de sa peur et jubilait d'avoir si bien réussi à échapper aux ruses du plus habile des animaux.

C'est toujours un double plaisir de tromper un trompeur.

EXPLICATION :

M.—De quoi est-il question dans cette fable ?

E.—D'un coq et d'un renard.

M.—Qu'est-ce qu'un coq ?

E.—C'est un oiseau de basse cour d'une grande utilité. C'est lui qui garde les poules et les poulets et qui les défend contre les oiseaux de proie. Quand il est jeune, sa chair est très succulente, très appétissante et très recherchée.

M.—Qu'est-ce qu'un renard ?

E.—C'est un quadrupède sauvage, reconnu comme le plus rusé des animaux. Au figuré, lorsqu'on veut attribuer à l'homme un grand degré de finesse, on dit : *Il est fin comme un renard.*

M.—Lequel, dans cette fable, a été le plus rusé ?

E.—C'est le coq.

M.—Pourquoi ?

E.—Parce qu'il était vieux et qu'il connaissait par expérience qu'il ne faut jamais se fier à la parole des méchants.

M.—Pourquoi le coq a-t-il dissimulé ? Ne pouvait-il pas de suite dire au renard qu'il connaissait son but et qu'il ne descendrait pas pour se faire égorger par lui ?

E.—Ce vieux coq était diplomate comme le sont la plupart de ceux dont les talents cou-

sistent à savoir toujours cacher leur pensée. Il était maître de la position, puisqu'il était perché sur la branche d'un grand arbre. Il pouvait facilement profiter de cet avantage pour contre-carrer la ruse de celui qui voulait le perdre. Aussi, sut-il en profiter pour se débarrasser de ce visiteur dangereux.

M.—Quel but Lafontaine s'est-il proposé en écrivant cette fable ?

E.—Celui de nous mettre en garde contre ceux qui veulent nous tromper.

M.—Oui, mes enfants, vous rencontrerez souvent dans la vie des gens qui vous loueront par intérêt, qui vous feront de belles promesses qu'ils n'ont pas l'intention de tenir, qui vous proposeront des transactions prétendues très avantageuses, pour exploiter votre bonne foi.

Chaque fois que vous vous trouverez dans ces circonstances difficiles, pensez à la fable du *coq et du renard*, et n'accordez jamais votre confiance à une personne avant de la connaître bien intimement.

POÉSIE

L'OISEAU QUI PARLE

Certain oisillon,
Comme on en voit peu souvent,
Emerveillait le voisinage.

On faisait cercle autour de sa cage.

Rose et Justin, restés à l'écouter,
Ne pouvaient pas tous deux s'entendre,
Malgré ce talent si nouveau,
Sur le mérite de l'oiseau,
Que l'oiseleur voulait leur vendre
Rose disait: "Qu'il est malin!"

—Mais il ne chante pas! lui répondait Justin.

—Chanter! mon linot chante et n'en est pas plus fin!

Cet oiseau vaut cent fois le nôtre;
Il apprend plus d'un joli mot.

—Tu vois bien que c'est un sot.
Répliqua son frère aussitôt,
Puisqu'il n'a que l'esprit des autres."

SOPHIE HÛE.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1. Un commis en vacance a dépensé en 15 jours \$41.25. S'il fut resté à son magasin, il n'aurait dépensé que \$0.63 par jour. Combien aurait-il économisé ?

Solution :

En restant au magasin, il aurait dépensé :
 $.63 \text{ cts} \times 15 = \9.45

Il aurait économisé :

$$\$41.25 - \$9.45 = \$31.80.$$

2. Un marchand achète pour \$7455 de marchandises qu'il revend pour \$9786 ; mais les frais de douane, d'assurances et autres se sont montés à \$875.35. Quel est son profit net ?

Solution :

Le profit net a été :

$$\$9786 - (7455 + 876.35) = \$1454.65.$$

3. Une servante est âgée de 63 ans ; quelle somme aurait-elle maintenant, si elle avait mis de côté \$45 par année, à la Caisse d'Économie à 4 % d'intérêt composé depuis l'âge de 17 ans ?

Solution :

$$63 - 17 = 46 \text{ ans.}$$

Elle a économisé pendant 46 ans \$45 à 4 % ce qui, à intérêt composé, a produit à titre d'annuité.

$$\$126.870568 \times 45 = \$5709.175.$$

4. Un libraire achète 37 gravures pour \$41.50. En les revendant \$1.95 la pièce, combien gagne-t-il ?

Solution :

Il gagne :

$$\$1.95 \times 37 = \$72.15 - \$41.50 = \$30.65.$$

Son profit est de \$30.65 cts.

5. Une personne a acheté chez un marchand, le 10 août 1890, des marchandises au montant de \$950 pour lesquelles elle a donné son billet à 3 mois. Le 15 septembre le marchand a escompté le billet à la Banque Nationale à 7 %. A l'échéance, c'est-à-dire le 18 nov. le prometteur n'ayant pu payer son billet, l'a renouvelé pour 3 autres mois. Le marchand a chargé à son client tout ce qu'il a fallu payer d'escompte à la Banque. On demande, 1° combien le marchand a-t-il reçu de la Banque lors de l'escompte du billet 2° Combien le prometteur a-t-il payé d'escompte pour le tout.

Solution :

Le billet est devenu dû le 13 nov. Il a été escompté le 15 septembre. Du 15 septembre au 13 novembre il y a :

Sept 15
Oot 31
Nov 13

59 jours.

Le marchand a payé pour l'escompte

$$\frac{\$950 \times 7 \times 59}{36500} = \$10.75 +$$

Il a retiré pour son billet :

$$\$950 - \$10.75 = \$939.25$$

Le billet a été renouvelé le 13 novembre pour 3 mois =

Nov 17 jours
 Déc 31 "
 Jan 31 — 1891
 Fév 16 y compris les 3 jrs de grâces.

95 jours.

Il a payé pour le renouvellement :

$$\frac{\$950 \times 7 \times 95}{36500} = \$17.31 -$$

Rép. Le marchand a reçu \$939.25. Son client a payé pour escompte.

$$\$10.75 + \$17.31 = \$28.06$$

Calcul de l'escompte par la méthode abrégée.

\$950 à 6 % pour 60 jours donnent \$9.50
 Otez $\frac{1}{100}$ pour 1 jour..... 16

$$\underline{\$9.34}$$

Ajoutez $\frac{1}{4}$ 1.55

$$\underline{\$10.89}$$

Retranchez $\frac{1}{3}$ 14

1er escompte..... \$10.75

2e escompte :

\$950 à 6% pour 95 jours =
 \$9.50 pour 60 jours ou $\frac{1}{100}$ du capital.

4.75 " 30 $\frac{1}{2}$ de 60

79 " 5 $\frac{1}{4}$ de 30

95

$$+ \frac{1}{100} \$15.04$$

$$\underline{2.51}$$

$$- \frac{1}{3} 17.55$$

$$\underline{24}$$

$$\$17.31$$

Comme on le voit, la méthode abrégée donne le même résultat.

ALGÈBRE

Une personne doit payer la somme de \$1185.00 en trois versements : le 1er dans 7 mois ; le 2° qui doit être double du 1er plus \$15, dans 9 mois, le 3° qui doit être des deux premiers moins \$21 dans 12 mois. Ne voulant faire qu'un seul paiement, on demande à quelle époque il doit s'effectuer ?

Solution :

Soit x le 1er paiement.

Le 2° $2x + 15$.

Le 3° étant le double des deux premiers moins \$21 est

$$2x + 4x + 30 - 21 = 6x + 9.$$

Les 3 paiements sont

$$\begin{aligned}
 x + 2x + 15 + 6x + 9, \text{ c'-à-d. } 9x + 24 \\
 9x + 24 = 1185 \\
 9x = 1185 - 24 \\
 9x = 1161 \\
 x = \frac{1161}{9} = \$129
 \end{aligned}$$

Les 3 paiements seront :

- 1er $\$129$ à 7 mois
- 2° $129 \times 2 + 15 = \$273$ à 9 mois
- 3° $129 \times 6 + 9 = \$783$ à 12 mois

Le problème se trouve ainsi ramené à une échéance commune.

1° $\$129$ pendant 7 mois produit le même intérêt, que 7 fois $\$129$ pendant 1 mois = $129 \times 7 = \$903$

2° De même $\$273$ pendant 9 mois produit le même intérêt que 9 fois cette somme pendant un mois =

$$\$273 \times 9 = \$2457$$

3° $\$783$ pendant 12 mois produit le même intérêt que 12 fois cette somme pendant 1 mois.

$$\$783 \times 12 = \$9396$$

En prenant ces trois résultats on aura donc :

$$\begin{aligned}
 129 \times 7 &= 903 \\
 273 \times 9 &= 2457 \\
 783 \times 12 &= 9396
 \end{aligned}$$

$$\begin{array}{r}
 1185 \\
 12756
 \end{array}$$

De sorte qu'on pourra garder $\$1185$ autant de mois que $\$12756$ pendant 1 mois, c'est-à-dire.

$$12756 \div 1185 = 10 \text{ mois } 23 \text{ jours.}$$

TOISÉ

Une personne a acheté un terrain de 45 pieds de front sur 75 pieds de profondeur, à 9 cts le pied carré. Combien lui faudra-t-il payer ?

Solution :

$$45 \times 75 = 3375 \text{ pieds carrés.}$$

Elle paiera :

$$.09 \text{ cts} \times 3375 = \$303.75$$

1° Elle veut bâtir une maison et garder

à côté un passage de 6 pieds de largeur. Quelle sera la longueur de la maison ?

La longueur de la maison sera :

$$45 - 6 = 39 \text{ pieds.}$$

2° La maison doit avoir 36 pieds de largeur. Elle veut construire en arrière, au fond de sa cour, un hangard qui occupera toute la largeur du terrain et qui aura 15 pieds de largeur. On demande combien sa cour contiendra de pieds carrés.

Solution :

La maison et le passage occuperont :

$$45 \times 36 = 1,620 \text{ pieds carrés.}$$

Le hangar occupera :

$$45 \times 15 = 675$$

La cour contiendra :

$$3375 \text{ pieds carrés} - (1620 + 675) = 1080$$

Rép. La cour contiendra 1080 pieds carrés.

PETITE REVUE

(Pour l'Enseignement primaire)

Le 21 du présent mois, Sa Grandeur Mgr Bégin et M. l'abbé Rouleau, Principal de l'école normale Laval, s'embarqueront à New-York pour l'Europe. Monseigneur de Chicoutimi se rend à Rome et M. l'abbé Rouleau s'en va visiter les écoles normales de France et de Belgique, afin de modeler sur ces institutions la nouvelle école qui sera bientôt construite à Québec. Nous souhaitons un heureux voyage à ces deux amis distingués de l'éducation.

Il y a quelque temps l'Événement de Québec publiait un article absolument d'accord avec ce que nous disions dernièrement sur le salaire des instituteurs. On exige beaucoup du maître d'école, mais on lui donne bien peu.

Georges Bancroft, le grand historien américain, est mort il y a quelques jours. Un monument superbe lui sera élevé.

Les instituteurs et les institutrices pourraient commencer à recueillir *le centin de la jeunesse*, et garder par devers eux ce qu'ils auront perçu, en attendant que des membres du comité du monument Champlain soient nommés pour recevoir cette souscription si belle des écoles.

C. J. MAGNAN.

RECUEIL

DE

LEÇONS DE CHOSES*à l'usage des Ecoles Primaires, Modèles et Académiques, des Collèges, Couvents, etc., etc.***Par J. B. CLOUTIER***Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de "L'Enseignement primaire."*

Ce livre est indispensable à tous instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Cadioux et Derome, J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

LIVRES CLASSIQUES**GRAMMAIRE DE LHOMOND**

AVEC SYNTAXE

*Revue par J. B. CLOUTIER***DEVOIRS GRAMMATICaux**

PAR LE MÊME

METHODE RATIONNELLE DE LECTURE

OU LE

PREMIER LIVRE DES ENFANTS

PAR LE MÊME

Tous ces livres ont été approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, et sont en vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal.

Imprimé par C. DARVEAU, No. 82, rue de la Montagne, Québec.